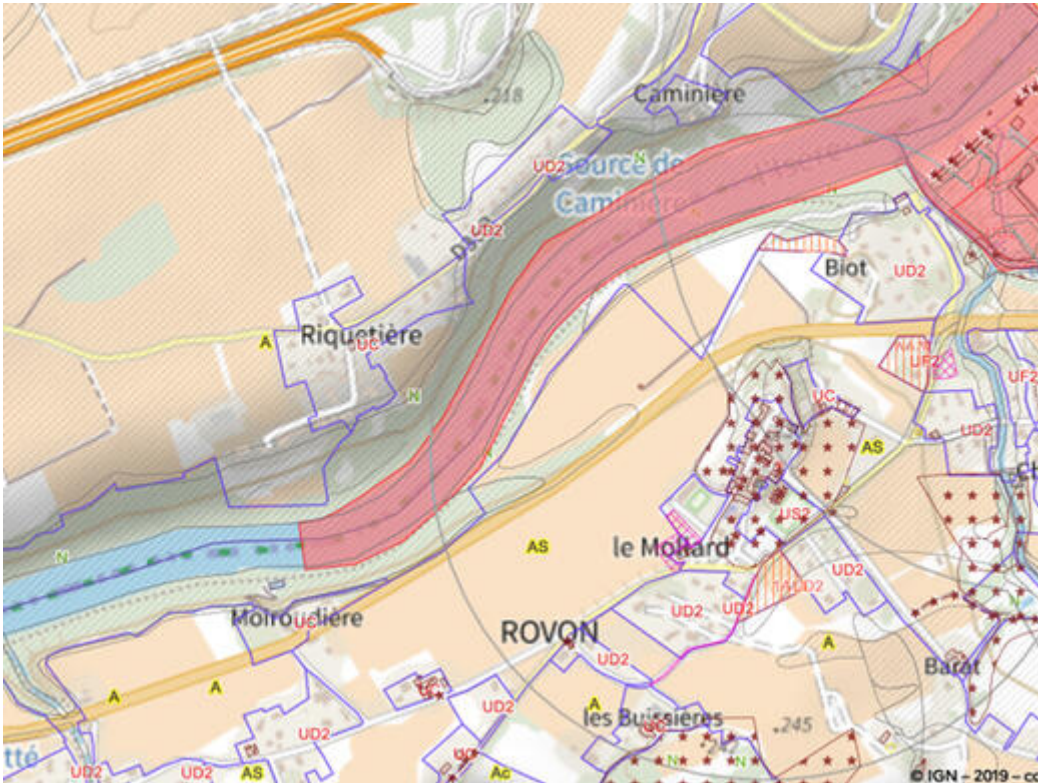


Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) comporte plusieurs documents qui cheminent du point de départ de la réflexion politique, jusqu'à son application concrète matérialisée par les règlements écrit et graphique, ainsi que les annexes. Cette page vous permet de consulter l'ensemble de ces outils.



Consulter la cartographie

Pour connaître les règles d'urbanisme s'appliquant à une parcelle, l'approche la plus directe est par une carte.

Deux moyens pour consulter la carte du plan local d'urbanisme intercommunal :

- En version papier, au siège de la communauté de communes ([voir les horaires d'ouverture](#)).
- En ligne, avec [le géoportail de l'urbanisme](#)

Le règlement graphique

Le règlement graphique du PLUi est constitué de documents graphiques qui définissent les règles d'urbanisme et de constructibilité, en complément du règlement écrit.

Le plan de zonage

Le plan des risques naturels

Le plan des risques anthropiques

Le plan du patrimoine

L'atlas : plan des formes urbaines

L'atlas : diversité commerciale

L'atlas : emplacements réservés

Le règlement écrit

Le règlement écrit du PLUi énonce les règles d'utilisation des sols. Il constitue la partie juridique qui fixe, zone par zone, les prescriptions applicables : constructibilité, emprise au sol, hauteur, recul, usages autorisés, etc.

Le règlement écrit comporte 4 tomes :

Tome 1 Prescriptions communes applicables à l'ensemble des zones.

Tome 2 Règlements des zones.

Tome 3 Prescriptions applicables à des contextes particuliers et autres servitudes d'urbanisme.

Tome 4 Règlement des risques.

Les annexes du règlement écrit

Les annexes sont les documents complémentaires qui précisent, complètent, et parfois imposent des règles supplémentaires au règlement principal.

Les annexes comptent 3 documents :

Annexe 1 La liste des éléments patrimoniaux protégés par le PLUi.

Annexe 2 Les documents d'information et de sensibilisation complémentaires au règlement.

Annexe 3 Le cahier architectural "Le Cutil" (commune de Saint-Lattier).

Procédure d'élaboration

Ce dossier contient l'ensemble des délibérations prises par le conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal jusqu'à son adoption.

[Accéder au dossier](#)

Rapport de présentation

Le rapport de présentation dresse l'état des lieux du territoire. Il expose les enjeux et explique les choix retenus. Il est composé par 6 livrets :

[Livret 1](#) Les principales conclusions du diagnostic.

[Livret 2](#) L'analyse foncière.

[Livret 3](#) L'évaluation environnementales.

[Livret 4](#) La justification des choix.

[Livret 5](#) Les indicateurs de suivi.

[Livret 6](#) Les annexes du rapport de présentation

Projet d'aménagement et développement durables

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) fixe la stratégie et les orientations politiques.

[Accéder au PADD](#)

Annexes

Dossier 1 : les servitudes d'utilités publiques

A retrouver dans ce dossier : les zones agricoles protégées, les sites patrimoniaux remarquables, les périmètres de protection des captages, les plans de prévention des risques d'inondation, etc.

[Accéder au dossier 1](#)

Dossier 2 : les annexes sanitaires

A retrouver dans ce dossier : les schémas directeurs de l'eau potable, et de l'assainissement.

[Accéder au dossier 2](#)

Dossier 3 : les nuisances sonores

A retrouver dans ce dossier : la carte du classement sonore des infrastructures de transport terrestre, et son annexe.

[Accéder au dossier 3](#)

Dossier 4 : environnement et énergie

A retrouver dans ce dossier : les bois et forêts relevant du régime forestier, les installations classées pour la protection de l'environnement, la réglementation des boisements, les réseaux de chaleur urbaine, les secteurs d'informations sur les sols.

[Accéder au dossier 4](#)

Dossier 5 : droit de préemption urbain

A retrouver dans ce dossier l'atlas du droit de préemption urbain.

[Accéder au dossier 5](#)

Dossier 6 : aménagement et fiscalité

A retrouver dans ce dossier les périmètres de projets urbains partenariaux (PUP)

[Accéder au dossier 6](#)

Orientations d'aménagement et de programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) déterminent des dispositions spécifiques pour des secteurs de projet.

Elles sont classées en 2 catégories :

Les orientations d'aménagement et de programmation thématiques

[Accéder aux OAP thématiques](#)

Les orientations d'aménagement et de programmation sectorielles

[Accéder aux OAP sectorielles](#)

Documents informatifs

Enfin un PLUi comporte aussi une large panoplie de ressources documentaires.
Ces documents sont classés en 8 dossiers :

- Dossier 1 la carte des aléas
- Dossier 2 les bandes de précaution
- Dossier 3 les atlas de retrait et gonflement des argiles
- Dossier 4 les zones de sismicité
- Dossier 5 les transports de matière dangereuse
- Dossier 6 le risque de rupture de barrage
- Dossier 7 les aléas liés au feu de forêt
- Dossier 8 les prescriptions archéologiques

Et aussi...

Dans la rubrique plan local d'urbanisme intercommunal...



Comprendre le PLUi

Suivre la vie du PLUi

Accueil PLUi